

Réf: Dossier N° 046738

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AUTO PRO COTE D'IVOIRE » en abrégé « APCI SARLU »

Siège social Abidjan, Cocody, ANGRE 8 IEME TRANCHE, Lot 60-61, Ilot 8

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 05/10/ 2021 , et enregistrés au CEPICI le 06/10/ 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AUTO PRO COTE D'IVOIRE » en abrégé « APCI SARLU »

Objet : VENTE DE PIECES DETACHEES AUTOMOBILES ET ACCESSOIRES

Et pour la réalisation de l'objet social :

-l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- Et d'une manière généralement, toutes activités de connexes, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter ou le développement ou à tous objets connexes ou similaires

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ANGRE 8 IEME TRANCHE, Lot 60-61, Ilot 8

Dirigeant(s) : M FAWAZ AHMAD (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-06650 du 23/11/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°32533/GTCA/RC/2021 du 23/11/2021

